GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 1ᵉ Décembre.

AGRICULTURE.

De Coppenhague.

Le Roi vient de nommer une nouvelle commiſſion chargée d'examiner tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de la culture des terres en Dannemarck : Il a ordonné en même temps la ſuppreſſion de celle qui avoit été établie pour cet effet, il y a quelques années.

De Londres, *le 14 Novembre 1767.*

Maladie épidémique ſur les chevaux.

Il regne ici depuis quelque temps une maladie mortelle pour les chevaux; il n'y a preſque point d'écurie à Londres où il n'y en ait de malades, & qui ne ſoient attaqués d'un catharre inflammatoire. Cette maladie ne ſeroit point auſſi générale, ſi elle n'étoit cauſée par quelque maligne influence de l'air. Comme il y a à craindre qu'elle ne faſſe de plus grands progrès, ſi le même temps continue, il eſt à propos de s'inſtruire ſur le genre de cette maladie. Le ſang de l'animal eſt plus ou moins viſqueux, (coëneux) ſelon le degré de la maladie. Si le ſang qu'on tire au cheval a une croute jaunâtre & très-épaiſſe, avec un peu de ſéroſité lorſqu'il eſt repoſé, une ſeule ſaignée ne ſuffit pas; il faut lui en faire une ſeconde plus conſidérable le jour ſuivant. Quand même le cheval jetteroit par les narines, s'il continue à battre du flanc comme s'il venoit de faire une longue courſe, c'eſt une preuve que ſes poumons ſont très-embarraſſés, & qu'il eſt dans un très-grand danger.

Il eſt eſſentiel de donner aux chevaux malades du bon foin, des carotes & du ſon bien mêlés enſemble pour leur nourriture, leur faire boire de l'eau tiede dans laquelle on aura fait diſſoudre du nitre & délayé du gruau; ſupprimer l'orge, les feves & les breuvages compoſés par les Maréchaux avec du vin ou de la biere. Cette nourriture eſt abſolument contraire à la maladie actuelle. Pluſieurs chevaux à qui l'on a donné, ſuivant l'uſage ordinaire, des préparations mercurielles & de l'aloës, ſont morts en peu de jours.

Quelques perſonnes ont employé avec ſuccès la recette ſuivante.

Prenez une once de crocus doux d'antimoine, diviſez-là en quatre parties égales, l'une deſquelles vous donnerez au cheval le matin & autant le ſoir, dans quelques breuvages chauds. Prenez enſuite une demi-once d'huile de graine de lin, mêlez-là exactement avec une once de miel à laquelle vous ajouterez une pinte de bierre ordinaire ou vin, & une demi-once de nitre. Faites prendre ce breuvage en quatre fois au cheval, obſervant de le bien couvrir, & de lui faire faire un exercice modéré, il ſera bientôt remis. Ce remede ſe donne en deux temps.

Un Ambaſſadeur étranger a perdu preſque ſubitement ſix chevaux de caroſſe, dont le moindre valoit 40 guinées.

Nous continuerons à inſtruire le public de tout ce qui ſe paſſera relativement à cette maladie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

JOURNAL

De l'éruption du Veſuve.

Depuis pluſieurs mois la fermentation intérieure du Veſuve, annonçoit une éruption prochaine ; il ſe paſſoit peu de jours que ſa bouche ſupérieure n'exportât plus ou moins de matieres enflammées compoſées de pierres brulées, de ponces, de ſcories, de tufs, de ſables, *&c.* Elles s'élevoient avec fracas, ſur-tout le ſoir, juſqu'à une hauteur conſidérable, & répandoient dans l'atmoſphere une clarté qu'on appercevoit de la Ville de Naples. Les Obſervateurs regardoient ces phénomenes comme les avants-coureurs d'une révolution plus intéreſſante; en effet :

Le Lundi 19 du mois d'Octobre vers les onze heures du matin, on apperçut au-deſſus de l'embouchure du Volcan, un nuage très-épais qui eſt le préſage ordinaire des éruptions. On entendit en même-temps des mugiſſemens ſouterrains qui occaſionnerent le tremblement général de toutes les maiſons des environs. L'après midi le bruit impétueux de la montagne augmenta, & fut enfin ſuivi de l'éruption d'une lave qui coula d'abord avec tant de rapidité, qu'elle parcourut plus de deux milles dans l'eſpace de trois heures. Sa bouche s'ouvrit vers le Nord dans la partie inférieure du Veſuve qui regarde la *ſomma* (autre montagne pareille) & cette lave prit ſon cours vers l'Occident entre ſa ſource & les rochers de la *Somma*. Elle gagna vers minuit le pied du *Salvadore*, autre montagne beaucoup moins élevée ſur laquelle eſt placé l'hermitage, & combla preſqu'entierement un vallon de ſoixante toiſes de profondeur ſur vingt de largeur.

Le 20, le bruit ſouterrein s'appaiſa, les ſecouſſes furent moins fréquentes, les exploſions moins fortes, & cette journée ne fut remarquable que par une pluie de cendres très-fine, qui en ſuivant la direction du vent, vinrent tomber juſqu'à trente milles de diſtance. Cependant le lit de ſa lave groſſiſſoit toujours, & ce fleuve de feu après s'être porté ſur *Reſina*, village voiſin de *Portici*, forma un autre ruiſſeau de lave qui ſe tourna vers *Saint-Joria*, où ſe trouvent les belles maiſons de campagne des environs de Naples.

Le 21 ſe paſſa ainſi que la veille, ſans aucun événement extraordinaire, & n'eut de particulier que la progreſſion de la lave qui vint environner l'Egliſe de *Saint Vito*, & l'enfermer comme dans une Iſle.

Le 22, le volcan reprit de nouvelles forces, ſes exploſions recommencerent avec plus d'éclat, ſon effervеſcence ſe manifeſta par des mugiſſemens plus terribles & plus perſévérans ; l'air fut chargé d'une cendre plus noire & plus grenue que la précédente ; tout annonçoit que la lave devenoit plus abondante, & en effet elle reprit une troiſiéme route qu'elle s'étoit déjà frayée du côté qui regarde *Ottoiano*, mais avec une ſi grande force qu'elle ravagea un terrein conſidérable. Ce jour là on comptoit plus de 20 maſſeries ou cenſes détruites entiérement depuis le commencem^t. de l'éruption.

Le 23 pendant le jour on n'apperçut aucun ſymptôme particulier, on n'entendit aucun bruit, on ne reſſentit aucune ſecouſſe ; on remarqua ſeulement une épaiſſe fumée dans l'atmoſphere qui déroboit aux yeux la ſituation de la montagne. Le ſoir il tomba une nouvelle pluie de cendres, & la bouche du ſommet continuoit toujours ſes exploſions, mais les premieres laves étoient preſqu'éteintes, & ne conſervoient plus d'activité qu'à leur embouchure.

Le 24, même ſilence, même fumée, même obſcurité, point de bruit, point d'ébranlement, autant de cendres.

Le 25 pendant la nuit, on entendit quelques coups redoublés qui ceſſerent le matin ; pendant le jour le ſoleil fut éclipſé par un nuage de cendres qui tomberent en pluie.

Les 26, 27, 28, 29 & juſqu'aujourd'hui 30, le Veſuve n'a donné aucun ſigne d'agitation viſible ou ſenſible, & il n'eſt ſorti de ſon intérieur que de la fumée & de la cendre.

Cette tranquillité perſévérante ne permet pas de douter que toutes les éruptions & tous les dangers ne ſoient entiérement paſſés. Le calme s'eſt remis dans les eſprits, & l'on ne plaint plus que les pauvres malheureux qui ont été les victimes de ce déſaſtre. Les ravages de ce volcan ont occaſionné une révolution dans l'eſprit de tous les Napolitains. Au premier ſignal de l'éruption, le peuple ſe répandit tumultueuſement dans les rues & ſur les places publiques ; il eut re-

cours d'abord aux prieres, & ſe rendit enſuite à la porte du Cardinal-Archevêque, de qui il exigea avec violence une proceſſion ſolemnelle où fut portée la chaſſe de Saint Janvier, Patron de Naples. Les filles, pieds nuds, les cheveux épars, une couronne d'épine ſur la tête, firent auſſi une proceſſion. Les priſonniers profitant du deſordre qui paroiſſoit regner de tous côtés, voulurent en tirer avantage pour rompre les priſons; mais la crainte du danger ayant ceſſé, tout fut rétabli dans l'ordre.

AVIS.

Carrieres de marbre à louer ou à exploiter.

Une carriere de marb. très-fin à fond rouge, parſemé légerem^t & très-agréablem^t de différentes couleurs tendres. Une autre de marbre blanc veiné de rouge & de noir, & tigré, ſituée au Village de Dompiere en Hainault, ſur la chauſſée d'Aveſnes à Landrecy; cette même chauſſée conduit à Paris, en Flandres, en Alſace & en Lorraine. Ces carrieres ſont à louer ou à exploiter; il y a ſur la carriere même, un attelier muni d'un fourneau de Maréchal pour racommoder les outils des Ouvriers; un magaſin pour remettre les marbres travaillés, & des chambres pour loger les Ouvriers. La carriere de marbre rouge eſt une maſſe de marbre d'une ſeule piece, ſans coupe ni ſéparation; on peut en tirer des blocs de la grandeur, de la hauteur & de l'épaiſſeur qu'on veut. Les perſonnes qui deſireront voir de ce marbre, pourront s'adreſſer à M. Barge, Arquebuſier du Roi, aux écuries du Roi, rue Saint Nicaiſe à Paris. Il leur indiquera les endroits où il y en a d'employé, à S. Roch & ailleurs; on pourra auſſi s'adreſſer ſur les lieux au ſieur Mercier économe au Château d'Hujement près d'Aveſnes en Hainault.

Un Marbrier entendu pourroit tirer un très-grand avantage de la poſition de cette carriere, en y faiſant un entrepôt des plus beaux marbres de Flandres, dont les carrieres ſont éloignées de celle-là de 2, 4, 6 & 8 lieues, & il pourroit les y faire venir, les travailler ſur les lieux & fournir par ce moyen toute ſorte d'aſſortiment complet à Paris, à beaucoup meilleur marché que les Marbriers de Paris.

Les frais de voiture ſeroient moins chers pour lui, parce qu'en envoyant les marbres tout ouvragés, il n'auroit à payer le port de la matiere qui tombe ſous le cizeau de l'Ouvrier à Paris, & que les mains d'œuvre en tout genre ſont à beaucoup meilleur marché dans cette Province qu'à Paris.

Il y a 12 à 13 lieues de cette carriere au Port de Pont à-Verd qui va à Paris par la Seine.

Il y a une très-grande quantité de blocs de marbre tirés qu'on donneroit à un très-juſte prix à quiconque entreprendroit toute la carriere.

ANNONCES DE LIVRES.

THÉ VÉGÉTABLE SYSTEME, *&c.* C. A. D. *ſyſtême végétal ou recueil d'expériences & d'obſervations, pour faciliter le développement & la connoiſſance de la ſtructure interne des plantes, de leur vie, de leur croiſſance, & de la maniere dont elles ſe propagent. On y apprend quel eſt le nombre, la proportion, la diſpoſition des ſemences & le développement du germe juſqu'à la perfection du végétal. On y a joint une nouvelle anatomie des plantes d'après nature.* Par M. Jean Hill, Docteur en médecine, XI^e vol in-fol. A Londres, chez Baldwin, 1767.

Cet ouvrage eſt très eſtimé des ſçavans Botaniſtes, qui auroient cependant deſiré que l'Auteur eût élagué bien des choſes dont il a ſurchargé ſon recueil; mais ils conviennent en même-temps qu'il eſt le plus étendu & le meilleur qui ait encore paru. Il y a lieu de croire que cet ouvrage ſera volumineux, & l'Auteur ignore lui-même combien il lui reſte de volumes à compoſer. Il nous ſemble qu'un ouvrage de cette nature, fait pour les Botaniſtes de toutes les Nations, auroit dû être écrit en Latin, afin de lui donner une plus grande publicité.

ABHANDLUNGEN DER FREYEN OECONOMISCHEN GESELSCHAFT, *&c.* C. A. D. *Mémoire de la Société libre & économique de S. Petersbourg, établie pour l'encouragement de l'agriculture Ruſſe & de l'économie ruſtique, pour l'année 1765*, traduit en Allemand. A Mittau & à Riga, chez Hartknoch, 1767.

Cette utile Société diviſée en trois claſſes, s'aſſemble une fois par ſemaine. L'objet de la premiere eſt les nouvelles découvertes,

la ſeconde s'occupe à faire des expériences, & la troiſiéme ne travaille que ſur la méchanique. L'Impératrice qui ne néglige aucun des moyens de faire fleurir dans ſes États les Arts & les Sciences, a permi à cette Société de faire uſage des armes de l'Empire dans le ſceau de ſes expéditions, & cette Princeſſe lui a accordé de plus 600 roubles pour l'achat d'une maiſon & d'une bibliotheque. Les noms les plus illuſtres & les plus diſtingués de la Ruſſie ſe trouvent dans la liſte des Aſſociés.

Les ſujets qui forment cette collection, ſont, 1°. De la diverſité des ſels, relativement à l'agriculture. 2°. De la purification du ſel. 3°. De la plantation des arbres. 4°. Recette des regimes & médicamens en faveur des Provinces éloignées, & qui ſe vendent à Petersbourg. La maladie, guerie principalement par ces remedes, eſt le dévoyement opiniâtre que l'Auteur de ce Mémoire attribue aux eaux de la Neva. 5°. Découverte des ſources & des fontaines. 6°. Deſcription d'une eſpece d'acacia commune en Siberie. 7°. D'une terre bleue qu'on trouve près de Moſcow dans les poſſeſſions de M. le Comte de Woronzow. 8°. Des qualités & de l'emploi qu'on peut faire du ſol d'Ingermanland. 9°. De la conſtruction la plus favorable des chambres & appartemens pour loger le peuple. 10°. De la préparation & de l'emploi de l'acier. 11°. Recherches ſur l'uſage économique des vaſes métalliques, & ſur les véritables moyens de connoître les faux, par des préparations de plomb. 12°. Quels ſont les produits les plus propres à favoriſer le commerce de l'Empire.

COMMERCE.

De Charles-Town.

On mande de cette Ville que pluſieurs Vaiſſeaux qui alloient à la Caroline, ou qui en revenoient, ont refuſé de prendre à la Douane les papiers requis par les réglemens de navigation, innovation à laquelle les Commis n'ont oſé s'oppoſer; mais le Commandant d'une Frégate du Roi, ayant pris le parti de viſiter quelques-uns de ces Bâtimens, & de faire ſaiſir ceux qui ſe trouveroient en contravention, les Habitans ſe ſont récriés ſur ce procédé, & l'affaire a été portée devant les Tribunaux. On a refuſé d'y plaider la cauſe du Commandant, & l'on a jugé en faveur des perſonnes léſées par les ſaiſies, ce qui a expoſé cet Officier & ſon équipage à des inſultes & à des violences qui ont mis leur vie même en danger.

De Coppenhague.

On aſſure que le College de Commerce a réſolu non-ſeulement de ne plus prêter aux Entrepreneurs des nouvelles fabriques l'argent néceſſaire pour encourager ces établiſſemens, comme cela avoit été pratiqué, mais même de ceſſer de payer les penſions dont jouiſſent pluſieurs Fabricans.

De Cadix.

Le 29 Octobre 1767, le Navire Eſpagnol la *Thetis*, qui revient de Honduras & de Havane, arriva en cette baye chargé de 300 ſurons de tabac en poudre, 78, 845 piaſtres, 66 marcs d'argent travaillé, 12 marcs d'or, 1258 ſurons d'indigo, 34 caiſſons de rocou & 401 caiſſes de ſucre.

La Flute Françoiſe le *Gros ventre*, commandée par le ſieur de Roquefeuil de Montperon, qui relâchoit en cette baye, en eſt partie le 30 pour Toulon, où elle porte des bois de conſtruction & de mâtures.

Le galion Eſpagnol la *Famoſa*, eſt arrivé du Perou en cette baye le 31. Sa cargaiſon conſiſte en 700000 piaſtres, tant en or qu'en argent, 895 quintaux d'étain, 14873 arobes de cacao, 2402 quintaux de cuivre en barre, 1320 arobes de caſcarille, 122 cuirs en poil, 335 cuirs tannés & un canon de bronze du calibre de vingt quatre, fondu au Chili.

La Frégate de guerre Angloiſe le *Liverpool*, commandée par le Capitaine Brathwaite, eſt arrivée de Terre-Neuve en cette baye le premier Novembre, avec ſept Bâtimens Marchands de la même Nation, venant de la même Iſle, chargés de morue, & faiſant partie d'un convoi eſcorté par le *Liverpool*, & deſtiné pour différens Ports de l'Europe.

De Lisbonne.

Les principaux effets de la cargaiſon du Vaiſſeau de guerre Portugais le *Saint-Sebaſtien*, qui eſt venu de Rio-Janeïro en ſoixante & onze jours, & qui eſt entré dans ce Port le 28 Octobre 1767, conſiſtent en 22 coffres pleins d'or, dont 8 pour le Roi, & 14 pour le commerce. Chaque coffre contient communément 500000 creuzades, ainſi les 22 coffres ſont 11000000 de creuzades ou 27500000 ℔ tournois. Il a apporté de plus un coffre de diamans de 3000000 de creuzades, faiſant 7500000 ℔ tournois; & tant en argent qu'en poudre d'or & autres effets, 1000000 de creuzades ou 2500000 ℔ ce qui forme un total de 37500000 ℔ tournois.

Suite *de la vente des Marchandiſes de la Compagnie des Indes Hollandoiſes.*

Suite des Toiles de Coton.

Douriaſſes ord. de Denicaly liſieres d'or, de 40 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3^{e} ſ. de 19 $\frac{1}{4}$ à 20 $\frac{3}{4}$ la p. — ſur 2 cob. de 20 $\frac{1}{4}$ à 20 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — ord. de Denicaly de 40 ſur 2 cob. 3^{e} & ſorte aſſortis à 19 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — de Jaconat de 40 ſur 2 cob. 2^{e} & 3^{e} ſ. à 26 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — 3^{e} & ſorte aſſortis à 24 fl. la p. — fins de Denicaly liſieres d'or, de 40 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3^{e} ſorte de 29 $\frac{1}{4}$ à 29 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — de Herripaal à d°. de 40 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3^{e}. ſ. de 30 $\frac{1}{2}$ à 33 fl. la p. — de Caſſyoura à d°. de 40 ſur 2 cob. 3^{e}. ſ. à 27 fl. la p. — à carreaux d°. d°. de 40 ſur 2 cob. 2^{e} & 3^{e} ſ. à 35 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — mouchoirs blanc ord. de Herripaal de 17 $\frac{1}{2}$ ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 3^{e} ſ. de 10 $\frac{7}{8}$ à 11 fl. la p. — fins d°. d°. 3^{e}. ſ. à 13 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — bethilles otizaals de Nagapatn. de 38 à 40 ſur 2 à 2 $\frac{1}{16}$ cob. 2^{e} ſ. de 10 $\frac{3}{8}$ à 10 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — de Portonovo d°. d°. de 9 $\frac{3}{8}$ à 9 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — ternatanes de Nagapatn. de 20 à 21 ſur 1 $\frac{1}{2}$ aune à 11 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — clair blanchis de d°. de 20 à 21 ſur 1 $\frac{1}{2}$ aune de 8 $\frac{1}{4}$ à 8 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — fins large blanchis de d°. de 20 à 21 ſur 2 aunes, à 25 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — fins étroites blanchis de d°. de 20 à 21 ſur 1 aune, de 8 $\frac{3}{4}$ à 8 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — groſſe large blanchis de d°. de 20 à 21 ſur 2 aunes, à 13 fl. la p. — groſſe étroites blanchis de d°. de 20 à 21 ſur 1 aune de 5 à 5 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — blanchis ſans fleurs de Bimilipatn. de 28 à 29 ſ. 1 $\frac{7}{8}$ cob. à 21 fl. la p. — Hamans ſuperfins de Hendiaal liſieres d'or, de 24 ſur 3 cob. 3^{e} ſ. de 25 $\frac{1}{4}$ à 25 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — fins d°. d°. 2^{e} ſorte à 18 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 2^{e} & 3^{e} ſ. à 18 fl. la p. — 3^{e} ſ. à 17 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — ord. de Jugdia de 24 ſur 2 $\frac{7}{8}$ à 3 cob. à 12 $\frac{1}{8}$ fl. la p.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇOISES.

De S. Domingue.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre, une habitation ſiſe au Fonds Ramier, quartier du Port-de-Paix, conſiſtant en 50 quarreaux de terre, avec une maiſon principale, une cuiſine, un magaſin à vivres, une ſecherie, 10 caſes à Négres, 4 indigoteries, un jardin planté en indigo, produiſant 35 cuves; cette habitation dépend de la ſucceſſion du feu ſieur *Jean Leſage*. On s'adreſſera à M. *André-François Leſage*, Habitant au Fonds Ramier.

A vendre, une habitation ſiſe au bas de Sainte-Anne, & à la pointe d'Icaque, conſiſtant en 250 quarreaux de terre, partie en mornes & partie en ſavannes, propre à établir en indigo ou autres denrées; les deux tiers du terrein en mornes ſont en bois de bout, propre à la conſtruction & à la bâtiſſe. On s'adreſſera à M. *Louis Foucher*, Négociant au Cap.

A vendre, une habitation ſiſe dans les hauteurs de Jean Rabel, conſiſtant en 700 quarreaux de terre, dont 4 à 500 en bois de bout, propres à établir en café ou en indigo, avec deux indigoteries & deux moulins. On s'adreſſera à M. de *Rodouan*, Mouſquetaire du Roi ſur ladite habitation; au Port-de-Paix, à M. de *Chateauneuf*; au quartier-Morin, à M. *Paillard*.

Il a dû être procédé le 29 Août 1767, à la Barre du Siege royal du Cap, à l'adjudication d'une habitation ſiſe au Grimau, quartier de Limonade, provenant de la ſucceſſion du feu ſieur *Gibouin*, & conſiſtant en 60 quarreaux de terre, partie en bois de bout, partie en ſavannes.

M. *Ducamp*, exécuteur teſtamentaire de feue Madame *Gautier*, Marchande au Fort-

Dauphin, prie les créanciers de ladite dame de vouloir bien lui notifier les titres de leurs créances.

CHANGES A PARIS.

Nov. 1767	Jeudi 26.	Ven. 27.	Sam. 28.
Amsterdam.	55. . .	. . .	. . .
Londres. .	31 11. 16d	. . .	. . .
Hambourg.	176 . . .	. . .	. . .
Madrid. .	15 5 . .	. . .	. . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . .	. . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . .	. . .
Lyon St. .	⅛ au p. .	. . .	. . .

TIRAGE DES SOYES.

Le sieur Gouat de Grand Pré (a) Entrepreneur d'un tirage & moulinage de soie, près le péage de Roussillon en Dauphiné, vient de présenter au Conseil une nouvelle méthode de filer plus parfaitement la soie par l'invention d'une machine très-simple, & la moins dispendieuse que l'on ait encore mis en usage, qu'il appelle triple croisade.

L'objet de cette découverte est de perfectionner supérieurement la soie dans le tirage. Le sieur de Grand Pré en fait usage depuis quatre années avec le plus grand succès dans sa manufacture ainsi que divers Fileurs de Dauphiné, Languedoc & Lionnois qui en ont adopté l'usage & qui s'en louent.

Le méchanisme de la triple croisade, n'est suivant le modele qu'il en a donné, qu'un petit cadre d'environ 18 pouces de longueur sur 6 de large, sur lequel sont montées huit petites poulies placées avec des cloux d'épingles, à distance convenable; ce cadre qui porte les deux filieres au bout, doit être posé sur la partie antérieure du tour dont ordinairement chacun se sert. Cette légere addition opere une perfection des plus sensibles, les fils sortans des filieres sont passés & glissent sur les huit poulies, & s'y polissent en les faisant tourner, & au lieu de forcer la croisade par plusieurs tours, comme il a été jusqu'ici d'usage, ce qui fait un frottement qui écorche les fils de soie, les fait cotonner & les énerve, on ne croise qu'un seul tour seulement en trois endroits différens. Ces simples croisures, avec l'opération des poulies, suffisent pour coler parfaitement les brins de cocon ensemble, dessèchent encore mieux les fils de soie, & en ôtent parfaitement la gomme, de maniere que passant par toutes les bobines, ils tirent beaucoup plus en montant sur l'aspec ou devidoir, ce qui, en les allongeant, rend la soie plus fine, plus légere & plus nerveuse, lui acquiert un poli & un brillant supérieur.

Ce petit ouvrage dont la valeur ne peut excéder 30 ß pour chaque tour, doit d'autant plus être accueilli de tous les Fileurs en général, qu'il prévient tous les défauts des autres filatures, trop longs à détailler ici, & donnent à la soie toute la perfection dont elle est susceptible.

Le sieur de Grand Pré qui avoit déjà fait épreuve de cette machine, sous les yeux de M. l'Intendant de Dauphiné, à Grenoble, vient, d'après les intentions du Conseil, de la renouveller à Paris, & ensuite à Montigny, sous les yeux de MM. de Trudaine. Les soies provenues de ces opérations sont très-belles & conformes aux échantillons qu'il en a remis en différens temps aux Ministres, ainsi que toutes les soies de son tirage, lesquelles ouvrées en organcin, surpassent les plus beaux du Piémont, suivant l'avis de divers Fabricans de Lyon qui l'ont certifié, ainsi que la Chambre du Bureau des Fabriquans de la même Ville.

Ceux qui voudront adopter cette méthode, qui est très aisée dans son exécution, pourront, s'ils en ont besoin, s'adresser à l'Auteur qui leur fournira toutes les instructions & facilités nécessaires.

(a) *Il demeure à Paris à l'Hôtel d'Entrague, rue de Tournon, Fauxbourg S. Germain.*

Navires en armement.

DE NANTES, *le 21 Nov. 1767.*

Les Navires l'*Étoile* de 150 tonneaux, Capitaine *Tartoué*, Arm. M. *Larralde;* le *Furet* de 40 tonneaux, Capitaine *Savin*, Armateur M. *Caron;* le *Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*, Arma-

teur M. *G. Richard*; le *Saint-Jean-Baptiſte*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe*, Armateur M. d'*Haveloose*; le *Prince Nizarre*, Capitaine *Archambault*, Armateur M. *Millet*; & le Mercure de 350 tonneaux, Capitaine *Gaſnier de l'Epinay*, Armateurs MM. *Dareche*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le ſecond pour Guinée, le troiſiéme pour Leogane & le Port-au-Prince, le quatriéme pour Leogane, le cinquiéme pour les Cayes & le ſixiéme pour S. Domingue.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port le Navire étranger le *Jeune Frederick*, de 140 tonneaux, Capitaine *Sjoerd Annes Pranger*, pour Amſterdam, Interprete le ſieur *Van Neunen*.

DU HAVRE, *le 22 Nov. 1767.*

Le Navire la *Diligente*, de 130 tonneaux, Capitaine l'*Abbé* eſt en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadeloupe, & partira à la fin de Décembre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à Paris, à MM. *Dufour*, *Mallet & Royer*; à Rouen à MM. *P. Maſſac & le Marcis*, & au Havre à M. *Charles Lemeſle*.

Il ſe trouve encore en charge dans le même Port les Navires le *Deſiré*, Capitaine *Louis Gimer*, du Havre, Armateur M. *Charles Lemeſle*, pour la Cayenne, & partira dans les premiers jours de Décembre; le *Saint-Michel*, ci devant le *Duc de Rohan*, venu de Saint-Malo ſous le commandement du Capitaine *Agan*, en charge pour la Martinique, commandé par le Capitaine *Jacques Lemeſle*, du Havre, Armateurs MM. veuve *Lemonier & fils*, & partira à la fin de Décembre.

On apprend que le petit Bâtiment l'*Elizabeth*, de Fecamp, Capitaine *Fromentin*, du Havre, après avoir paru le 8 du courant à la rade du Havre, où il n'eſt point entré, s'eſt retiré au Hoc, parce qu'en venant de Marſeille il a été rencontré & viſité des Algériens. On eſpere cependant qu'il pourra venir décharger dans le Port; mais on attend l'arrivée & la déciſion de M. l'Intendant.

SUJET DE PRIX.

L'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, déſirant que les Auteurs qui compoſent pour ſes prix, aient le temps d'approfondir les matieres, & de travailler les ſujets qu'elle leur donne à traiter, annonce dès-à-préſent, que le ſujet qu'elle a arrêté pour le concours au prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1769, conſiſte à examiner *quelles ont été, depuis les temps les plus reculés juſqu'au quatriéme ſiecle de l'ère Chrétienne, les tentatives des différens peuples pour ouvrir des canaux de communication, ſoit entre diverſes rivieres, ſoit entre deux mers différentes, ſoit entre des rivieres & des mers, & quel en a été le ſuccès.*

Le prix ſera toujours une médaille d'or, de la valeur de 400 ℔.

Toutes perſonnes, de quelque pays & condition qu'elles ſoient, excepté celles qui compoſent l'Académie, ſeront admiſes à concourir pour ce prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix.

Les Auteurs mettront ſimplement une deviſe à leurs ouvrages; mais pour ſe faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne ſera ouvert qu'après l'adjudication du prix.

Les pieces affranchies de tout port, ſeront remiſes entre les mains de M. Lebeau, Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Décembre 1768.

AVIS.

Le ſieur Thébault, Marchand Fayencier, demeurant à Paris, cour de la Trinité, continue avec ſuccès ſa fabrique de ſemelles de liege. Leur commodité pour empêcher l'humidité dans le ſoulier, & tenir chaud au pied, les rend recommandables. Les ſemelles ſimplement de liege coutent 5 ſols pour les hommes & 4 ſols pour les femmes. Celles garnies de peau de caſtor 12 & 15 ſ. & avec des chauſſons 24 & 30 ſ.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 28 Novembre 1767.*

	℔	s	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	708		marc.
Ducats à	96	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	2	6 marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		marc.
Piaſtres	48	15	marc.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 27 Octobre 1767,*

PAr lequel Sa Majeſté excepte de la réunion à ſon domaine, ordonnée par les Arrêts de ſon Conſeil du 18 Mai dernier, les offices de Contrôleurs & Viſiteurs des poids & meſures, & autres y mentionnés, créés & établis, ou qui ont dû l'être, dans les Villes, Bourgs & endroits dépendans des juridictions & domaines de l'apanage de M. le Duc d'Orléans, de ſes terres patrimoniales & de celles tenues en engagement, par lui ou par M. le D. de Chartres ſon fils, pour, par M. le D. d'Orléans, jouir des droits attribués à ces offices par leurs Édits de création; à la charge par lui de réunir aux différens domaines de ſon apanage, de ſes terres patrimoniales, & de celles tenues en engagement, leſdits offices & droits y attribués, en rembourſant aux propriétaires les finances qui pourront leur être dues; le ſubrogeant Sa Majeſté, en tant que de beſoin, à ſes droits; & à condition de payer annuellement par M. le Duc d'Orléans, par forme de ſupplément, la ſomme qui ſera fixée ſur les produits de la premiere année deſdits droits, lequel ſupplément annuel ſubſiſtera pour tout le temps qu'il plaira à Sa Majeſté de faire faire la perception deſdits droits dans ſon Royaume.

Autre du 11 Novembre 1767, qui ordonne que les Notaires, Greffiers & autres Officiers ne ſeront pourſuivis dans aucun temps, pour le ſupplément des droits réſultans des actes qu'ils auront fait revêtir de leurs formalités; & qu'il ne pourra être formé contre les Parties contractantes, aucunes demandes en ſupplément ou en recours, deux années après que les actes auront été contrôlés, inſinués & ſcellés, ſoit que les quittances des Commis aient été fournies avec réſerve de plus amples droits, ſoit qu'elles ſoient pures & ſimples.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
Deſchamps,	5^e.	L.	4
Raynal,	10^e.	L.	5
De Pigis,	11^e.	M.	5
Guidy,	34^e.	P.	4
Bardin,	36^e.	M.	5
De Montal,	46^e.	toutes l.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1767.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
Ac. des Indes. .	1277 ½ . . .	1280 . . .	1280 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	. . . . .	23. 4^m . . .	21 ½ . . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	39 ½ 40 . . .	. . . . .	40. 39 ½ . .
Bill. de la Com.	404	405	405 . . . .
Ac. des Fermes.	850	847 ½ . . .	847 ½. . . .
Amortiſſement.	8	. . . . .	8. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	12 ½	12 ½	12 ½ . . . .
3e. Loterie. .	12	12	12 . . . .
Annuités. . .	380	381	381 . . . .
Coup. d'An. .	72 ½	72 ½	72 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	32	32 ½	. . . . .
Emp. de 30 mil..	34. 34 ½ . .	34 ½ 35. . .	35. 35 ½ . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	36. 35 ½. . .	36 37 ½ 5^m. .	36 ½ 2^m . . .
4^e. L. Epoques.	21. 11^e. 26 . .	21. 11^e. 26 ½ .	21 ½ 22 . . .
Nouette. . .	32 ½ 33. . . .	33 ½ 4^m 33. .	33 ½ 34 . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ○/○ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 96.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 15 Juillet 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv.; celui de la ſeconde, 45 liv.; celui de la troiſiéme, 40 liv.; le commun, 36 liv.; le brut, 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, 20 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, de 7 à 8 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; celui de la ſeconde, 46 liv.; celui de la troiſiéme, 44 liv.; le commun, de 33 à 35 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 18 ſols; le coton, de 170 à 175 liv.

A Saint Marc, le 17 Juillet, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 50 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 17 à 17 ſols 6 den.; le coton, de 170 à 175 liv.

Au Cap, le 19, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 58 à 60 l.; celui de la ſeconde, de 54 à 56 l.; celui de la troiſiéme, de 46 à 50 l.; le commun, de 28 à 40 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 8 liv. à 8 10 ſols; le cuivré, de 6 à 7 liv.; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 160 à 180 livres; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, ledit jour 15 Juillet, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 70 à 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A Leogane le même jour, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 80 liv.; la commune, de 65 à 70 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 24 à 27 liv. *l'ancre*; le beurre, de 15 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 liv. *le cent.*

A Saint Marc, led. jour 17, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 90 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 25 à 30 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

Au Cap, ledit jour 19, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 80 liv.; la commune, de 66 à 72 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 84 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 70 à 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

A Leogane, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, 16 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, 18 den; le coton, de 40 à 45 den.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton, 48 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 17 à 18 den.; l'indigo, de 18 à 30 den.; le café, de 16 à 20 den.; le coton, de 30 à 48 deniers.

Du Havre, *le 20 Novembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Le 16 & le 17 Novembre 1767 il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & Etrangers; ſçavoir, la *Concorde Luderwentd* (*), Hollandois, venant de Rouen ſur leſt; la *Sirene*, Capitaine *Boutard*; le *Saint Jean de Pulchery*, Capitaine *Hervieux*, venant tous deux de Rouen, le premier chargé pour Lisbonne, & le ſecond pour la Martinique. Ce dernier doit ſe rendre à Cherbourg où il prendra l'avitaillement néceſſaire pour ſon voyage; la *Marie Anne*, Capitaine *Pottier*, de Saint Malo, venant du Banc de terre-Neuve avec des morues vertes.

(*) *Ce Navire eſt en charge au Havre pour Bréme.*

Départ de Navires.

Du 18 au 20 du même mois il eſt ſorti du même Port 7 Navires Etrangers ; ſçavoir, le *Paquebot de Rouen*, Capitaine *Vigmore*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement ; la *Betzey*, Capitaine *Rove ;* la *Chriſtiania*, Capitaine *Renfrie*, tous deux Anglois allant à Falmouth ; l'*Anne Catherine*, Capitaine *Beck*, allant à Roterdam ; le *Prophête Daniel*, Capitaine *Ole Ewenſen*, Danois, allant en Norwege ſur leſt ainſi que les trois précédens ; la *Catherine*, Capitaine *Dirk*, allant à Hambourg ; & la *Demoiſelle Mentie*, Capitaine *Aldert de Jong*, allant à Roterdam chargés tous deux de ſucre & de café.

De la Rochelle, *le* 10 *Novembre* 1767.

Prix courants de quelques Marchandiſes.

Eau-de-vie de la Rochelle, 165 liv. ; dito de Cognac, 172 liv. ; dito de Saint Martin, 160 liv. ; dito de Seudres & d'Oleron, de 155 à 160 liv.

Sel de Saint Martin. de 530 à 540 liv. ; dito de Chaudiere de Seudres, de 240 à 250 liv. ; dito blanc, 580 liv.

Froment, de 190 à 194 liv. ; orge, de 94 à 97 liv. ; avoine, de 72 à 75 liv. ; ſeigle, de 114 à 117 liv.

De Bayonne, *le* 8 *Novembre* 1767.

Exportation.

Du 2 au 7 Novembre 1767 il a été exporté de cette Ville par 3 Bâtimens Hollandois, 2 Eſpagnols & 6 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Lisbonne*, 1260 conques de froment ; pour *Gênes* 6000 conques de bled d'Inde ; pour *Saint Ander*, 5 tonneaux de vin, 3 balles de papier, 12 caiſſes de ſavon, 6 pipotes d'eau-de-vie & 4 milliers de brai ſec ; pour *Bordeaux*, 577 pieces de bois de conſtruction ; pour *Séville*, 2000 conques de froment ; pour *Hennebon*, 33 milliers de réſine, 10 milliers de bouchons de liege & 1260 planches de pin ; pour *Saint Malo*, 78 milliers de brai ſec & réſine, 33 barils de brai gras & goudron, cent cinquante-ſix traques d'avirons & 4 bariques de vin ; pour *Nantes*, 94 milliers de brai ſec & réſine, 32 barils de brai gras & goudron, & 200 planches de pin ; pour *Calais*, 62 futailles d'eau-de-vie, 55 balles de réglisſe, 13 balles de plumes & 4 quintaux de liege ; pour *Marſeille*, 4600 conques de bled d'Inde.

Importation.

Il eſt entré dans cette même Ville & dans le même eſpace de temps 2 Navires Hollandois, 1 Eſpagnol & 4 François ; des premiers, l'un venoit de Roterdam avec 4300 fromages, 16 tilleuls, 1 baril 2 boëtes de diverſes marchandiſes ; l'autre venoit du Havre ſur leſt en pierre ; l'Eſpagnol venoit de Cadix avec 50 pipes d'huile, 80 barils de raiſins ſecs, 1 caiſſon 1 ſac de différentes marchandiſes ; des François, le Senault l'*Aimable Françoiſe*, de 170 tonneaux, Capitaine *Joſeph Lareguy*, venoit de la Guadeloupe chargé de 271 bariques 21 quarts de ſucre, 4 balles de coton, 1 baril 5 quarts de café & 20 cuirs ſecs en poil ; 2 autres venoient de Saint Jean de Luz ſur leſt en pierre & en ſable, & le quatriéme venoit de la Rochelle avec 50 morues vertes, 4 bariques 3 barils d'huile de morue, 20 quintaux de langues & noves vertes de morue, 100 conques de ſel & 10 tonneaux de leſt en ſable.

De Marseille.

Arrivée de Navires.

Du premier au 15 Novembre 1767, il eſt entré dans ce Port 99 Bâtimens François & 31 Etrangers ; des François, les Navires la *Victoire*, Capitaine *Jean-François Caſtellan*, de Marſeille ; & la *Modeſte Marguerite*, Capitaine *Joſeph Rigordy*, auſſi de Marſeille, venoient, le premier de Cayenne, & le ſecond de la Martinique, chargés tous deux de ſucre, de café, de cacao, de rocou & de coton ; des autres, 12 venoient du Banc de Terre-Neuve chargés de 41330 quintaux de morue & 298 bariques d'huile de poiſſon aux adreſſes de MM. *Sejourné*, *Dudemaine*, *Gerard* & fils, *Pierre Duguies* & Compagnie, *Duhabrel* & *Giroux*, *Teſter* & *Galin*, *Famin* & *Montagne* à Marſeille ; le reſte des Navires apportoient de Roterdam, de Londres, de Saint Malo, de Penerf, de Breſt, de Vannes, de la Rochelle, de Bayonne, de Cadix, de Mogador, d'Alger, d'Acre, de Smyrne, de Patras, de Trapano, de Meſſine, de Lipari, de Pietra Negra, d'Eſcalea, d'Ayamonte, de Tarente, de Sille, de Scalia, de Naples, de Morviedro, d'Araiſſe, de Savone, de Livourne, de Majorque, de Carthagêne, de Toſſa, d'Alicante, de Tortoſe, de la Ciotat, de Malaga, de Gênes, de Monaco, d'Oneille, de Nice, de Luan, d'Agde, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Menton, de Toulon & de Martigues, diverſes ſortes de marchandiſes, & en plus grande partie de l'huile & des grains.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 8 Décembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Mémoires de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, année 1760.

PArmi les différens Mémoires dont ce volume eſt compoſé, on en trouve un de M. Gleditſch, qui mérite l'attention de ceux qui prennent ſoin des abeilles. Ce ſont des *conſidérations ſur la multiplication précoce des mouches à miel, retrouvée depuis quelques années dans le Margraviat de Luſace, & qui avoit déjà été employée par les Romains, à multiplier les eſſains qui étoient trop diminués.*

Dès la plus haute antiquité il y a eu des peuples qui ſe ſont occupés à élever des abeilles, & en conſéquence il a fallu examiner la nature de ce précieux inſecte, chercher à connoître ce qui lui étoit néceſſaire ou nuiſible, trouver les moyens de réparer les pertes qu'on faiſoit, car perſonne n'ignore que l'abeille domeſtique eſt beaucoup plus foible que la ſauvage, & qu'elle eſt ſujette à certains accidens que la derniere n'éprouve pas.

Les Romains qui donnoient un ſoin particulier aux mouches à miel, avoient l'attention, après une mortalité, d'augmenter chaque ruche mere qui ſe trouvoit affoiblie. Ils choiſiſſoient pour cette opération la ſaiſon de l'année la plus convenable, & ils introduiſoient dans cette ruche mere un jeune eſſain & quelquefois deux, pour faciliter la continuation des trav. néceſſaires. Ils employoient encore un autre moyen qui étoit plus commode & plus facile. Ils tiroient des ruches les plus fortes, les plaques ou tables qui contenoient trois ſortes de pontes, & les plaçoient dans celles qui étoient affoiblies. Par le développement de ces œufs, ces dernieres recevoient l'accroiſſement dont elles avoient beſoin.

M. Gleditſch rapporte pluſieurs grands paſſages de Columelle pour autoriſer ce qu'il avance, il en conclud que la même méthode pratiquée depuis une vingtaine d'années dans le Margraviat de Luſace, n'eſt point nouvelle, comme on auroit pu le conjecturer d'après un ouvrage Allemand de M. Schirach, dont M. Gleditſch paroît cependant faire un grand cas.

Extrait d'une lettre écrite de Coppenhague, le 14 Novembre 1767.

La commiſſion qui a été nouvellement établie par le Roi de Danemarck a principalement pour objet d'abolir la ſervitude à laquelle les Payſans ſont encore aſſujettis dans la plupart des Provinces de ce Royaume, & de leur donner l'entiere propriété de leurs perſonnes & de leurs terres. Depuis pluſieurs ſiecles ils ſont privés de ces deux biens, & leur ſervitude quoique beaucoup plus légere que celle du Payſan Polonois, n'a pas laiſſé de produire ſon effet inévitable, c'eſt-à-dire, la dégradation de cette claſſe intéreſſante & nombreuſe de la Nation, le dé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

couragement, la perte de l'industrie, la paresse, & enfin une dépopulation sensible. L'affranchissement des Payſans de ce Royaume, qui a été quelquefois tenté & toujours desiré par les vrais patriotes, les politiques éclairés & les amis de l'humanité, avoit rencontré jusqu'ici des obstacles qu'on avoit cru insurmontables; il étoit réservé à un Monarque qui réunit en lui tous ces caracteres, de reprendre ce projet salutaire, & de le conduire à sa perfection.

De Londres.

Prix du grain le 24 Novembre.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.	*shillings.*
De Froment.....	de 45 à 55
De Drêche.....	31...34
De Seigle.....	21...23
D'Orge.....	22...27
D'Avoine.....	14...20

Le Miniſtere a employé depuis la séparation du Parlement, des personnes entendues dans l'agriculture, à visiter tous les pays à grains de ce Royaume, pour avoir un rapport certain de la qualité & de la quantité des différentes especes de grains qu'ils produisent.

EXTRAIT

D'une lettre de Shetland, datée du 12 Nov.

J'ignore quel succès aura eu la pêche de Terre-Neuve; mais je suis assuré que celle de Shetland produiroit avec le temps une somme suffisante pour acquitter la dette nationale, si on lui donnoit un encouragement convenable.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 24 Novembre 1767.

RÉFLEXIONS

D'un Anglois sur la cherté des grains.

Il est vrai que le Parlement a défendu l'exportation de toute espece de grain, qu'il en a permi l'importation, & qu'il a fait défense aux Distillateurs de faire usage du froment; mais il me paroît clair que tant qu'il sera permis d'exporter sans restriction le produit de notre grain, (je veux dire les eaux-de-vie) & que le Gouvernement payera une gratification pour l'exportation de ces eaux-de-vie, le prix du grain continuera nécessairement à être très-haut, car quoiqu'on doive pour le présent ne faire usage que d'orge pour la distillation, cependant cette sorte de grain est devenue absolument nécessaire aujourd'hui pour faire du pain, & c'est actuellement, comme cela a été depuis quelque temps, la principale ressource de plusieurs de nos Provinces du Nord & de l'Oueſt, comme dans le L'hincolnshire, le L'hancashire, le Nottinghamshire, dans le Derbyshire, *&c.* & dans ces années de disette de froment, le pain d'orge fait la principale nourriture des deux tiers des pauvres de ces Provinces. Il est assurément contradictoire de permettre l'exportation du produit de l'orge, en même-temps que l'on défend l'exportation de ce grain même. Si l'on veut permettre que l'on faſſe & que l'on boive en Angleterre des eaux-de-vie de grain, quoique très-préjudiciables à la santé & aux mœurs de la plus basse classe du peuple; néanmoins, puisque la prudence avoit suggéré l'idée d'empêcher l'exportation du grain,(*a*) on auroit pu prendre aussitôt la même précaution pour empêcher celle des eaux-de-vie de grain. Nous pouvons nous passer d'eau-de-vie, mais non pas de grain.

Lorsque les Distillateurs sont dans le fort de leur ouvrage, ils emploient une quantité prodigieuse de grain; si l'on ne leur interdit pas l'usage de l'orge & de la dreche, le prix de l'une & l'autre de ces denrées augmentera nécessairement, quoiqu'il soit aujourd'hui très-haut, & le froment deviendra aussi beaucoup plus cher, par la raison que quand le prix d'une espece de grain vient à hausser, il influe sur tout le reste. Plusieurs millions d'Habitans souffrent du haut prix du grain, le pauvre meurt pour ainsi dire de faim, les

(a) *Il paroît que les Anglois ne sont pas encore persuadés des grands avantages qui résulteroient du libre commerce des grains.*

personnes de la moyenne classe sont dans la plus grande détresse ; on espere de l'humanité & de la sagesse du Parlement, qu'il fera ensorte d'empêcher que l'on emploie aucune espece de grain pour la distillation, ce qui réduira nécessairement le pain à un prix raisonnable.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				METZ.				BORDEAUX.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aire.	22	10		Longwy.	14	5	9	Agen.	18	18		Albi.	21	8	1
Arras.	22	18	6					Bazas.	22	1		Alet.			
Bailleul.	27	6	11	Metz.	15	15	6	Bergerac.	19	3		Beziers.	30		6
Bapaume.	22	14	8	Montmedy.	13*	10	10	Blaye.	17	15		Carcassonne.	43	19	10
Bergues.	26	5	10					Bordeaux.	23*	10		Castelnaudary			
Bethune.	25	19	2	Phalsbourg.	18*	5	4	Castel Jaloux.	21			Castres.	23	14	4
Cassel.	28	16		Sarrebourg.	16	16		Condom.	18	9		Lavaur.	19*	6	3
Douay.	26	16	3					Libourne.	21			Limoux.	25	16	10
Dunkerque.	30*			Sarlouis.	14			Marmande.	20	12					
Gravelines.	27	3	8	Sedan.	17	7		Monssauquin.	18	6		Montpellier.			
Hesdin.	23	4						Nerac.	20			Narbonne.	28	8	10
Lille.	27	7		Thionville.	14	10	10	Nontron.	18			Nismes.	32	10	4
S. Omer.	26	3	1	Toul.	17	2		Perigueux.	18	15		Pezenas.	33*	13	9
S. Pol.	19*	10						Ste. Foy.	18			S. Papoul.			
S. Venant.	27			Verdun.	15	12		Sarlat.	16*	7					
				Vic.	14	3	6	Villeneuve.	20	8		Toulouse.	22	5	9
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le sep.	25	11	8	From. le sep.	15	11	7	From. le sep.	19	10	4	From. le sep.	25	15	3
Pain la liv.		3	8	Pain la liv.		2		Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	11
Avoine le s.	6	1		Avoine le s.	4	6		Avoine le s.	9	7	1	Avoine le s.	9	10	8
Foin le q.	1	10		Foin le q.	1	8	7	Foin le q.	3	14		Foin le q.	2	19	11
Paille le q.	1	1		Paille le q.		9		Paille le q.	1	7	6	Paille le q.	1	4	11

Annonces de livres.

Philosophical transactions, ou *transactions philosophiques, contenant une relation exacte des recherches, des observations & des travaux des Sçavans d'Angleterre & des diverses parties du monde*, tom. LVI^e. pour l'année 1766, à Londres, chez Davis & Reymers, 1767.

Nous ne ferons point mention de toutes les pieces contenues dans ce recueil, nous nous bornerons à faire seulement connoître celles qui ont du rapport avec les matieres que nous traitons ; en conséquence nous ne parlerons que de deux morceaux qui y sont relatifs.

1°. Extrait de deux lettres écrites à M. Emanuel da Costa, Bibliot. de la Soc. R. par M. Guil. Borlase, de Ludwan en Cornouailles, *contenant une description minéorologique d'un étain qu'on trouve à Ludwan, avec le résultat de diverses expériences faites par M. da Costa, pour constater l'utilité de de cette découverte.*

2°. *Deſcription exacte, nouvelle & curieuſe de la cochenille Polonoiſe, par M. Wolf de Warſovie.*

L'Auteur de ce Mémoire avoit envoyé à Londres des cochenilles mâles & femelles, qui s'attachent particuliérement en Podolie & dans l'Ukraine, ſur les racines du *poligonum minus*, ou du *Scleranthus de Gaſpard Bauhin*; M. Wolf aſſure qu'il n'eſt pas rare d'en trouver ſur l'argentine & le fraiſier. On les recueille pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août.

D. Jac. Chriſt. Schæfferi icones inſectorum circa Ratisbonam indigenorum, coloribus naturam referentibus expreſſæ. 7 volumes en Latin & en Allemand, à Ratisbonne, chez Zunckel 1767. On trouve à la fin de cet ouvrage une table alphabétique des inſectes diviſés par genres, par familles & par eſpeces.

M. Oder, Profeſſeur à Copenhague, vient de publier dans cette capitale 60 planches en taille douce pour ſon ouvrage, intitulé: *Flora Danica.* On diſtingue dans ces planches, outre les plantes qui croiſſent en Dannemarck, en Norwege & dans le Holſtein, quelques végétaux curieux recueillis en Iſlande par M. Kœnig. M. Oder ſe propoſe de publier de nouvelles deſcriptions, avec des remarques qui indiqueront l'uſage qu'on pourra faire des plantes dont il parlera.

AVIS.

M. Antoine Bellon, demeurant à Marſeille près de Sainte Barbe, ayant réſolu de quitter cette Ville, avertit qu'il fera vendre en gros ou en détail aux encheres publiques, le 15 de Mars 1768, ſon cabinet de curioſités d'hiſtoire naturelle. Il conſiſte, 1°. dans une collection de très beaux tableaux, de très-belles eſtampes, tant encadrées qu'en feuilles, & 3000 volumes de très-bons livres en tous genres. 2°. En une belle collection de toutes les pierres précieuſes, comme diamants, rubis, emeraudes, *&c.* une grande quantité de fort belles pierres gravées, comme agates, jaſpes, cornalines, *&c.* 3°. Une collection de plus de quatre milles coquilles, tant des Indes que d'autres pays. 4° Une quantité de belles porcelaines, grandes urnes de vieux japon & autres. 5°. Pluſieurs inſtrumens de phyſique. 6°. Une grande quantité de figures en bronze, tant anciennes que modernes. 7°. Pluſieurs branches de corail, parmi leſquelles il y en a une qui n'a gueres de pareilles en France, ayant environ 14 pouces de hauteur ſur ſeize pouces de largeur, & trois pouces & demi d'épaiſſeur dans ſon pied; elle forme très-bien l'éventail. 8°. Une collection de médailles en argent & en bronze. 9°. Une collection de figures Egyptiennes en bronze & pluſieurs lampes ſépulchrales. 10°. Une collection de poiſſons, de cruſtacées, de ſerpents, d'oiſeaux, quantité de pétrifications, madrepores, lithophites, dandrites, pierres ſtellatitiées, pluſieurs embrions dans de l'eſprit de vin, quelques pieces anatomiques. 11°. Une collection de preſque toutes les plantes uſuelles, ſelon le ſyſtême de Linœus, renfermées au naturel dans ſept volumes. 12°. Une grande quantité de figures en terre cuite modelées par Verdier. 13°. Une collection de figures Chinoiſes en marbre de la Chine. *&c.*

COMMERCE.

SUITE *de la vente des Marchandiſes de la Compagnie des Indes Hollandoiſes.*

SUITE DES TOILES DE COTON.

CHelaſſes de Hougly de 20 ſur 1 $\frac{7}{8}$ cob. 3e ſ. à 8 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Gingans Pinas ſuperfins de Hougly, de 20 ſur 2 cob. 1re & 2e ſ. à 13 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Sirſacas ſuperfins de Hougly, de 30 ſur 2 cob. 2e ſ. à 35 fl. la p. — 2e & 3e ſ. de 34 à 34 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 3e ſ. de 34 à 40 fl. la p. — Sigtermans ſay de Hougly, de 30 ſur 2 cob. 3e ſ. à 19 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Nillas fins de Hougly, de 20 ſur 2 cob. 1re ſ. à 10 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — 2e ſ. à 9 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — 3e ſ. à 9 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — ord. 2e. ſ. à 7 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — 2e & 3e ſ. à 6 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — mouchoirs kiſmis fins de Hougly, de 17 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 2e ſ. 10 fl. la p. — ord 3e ſ. de 8 à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 2e & 3e ſ de 8 $\frac{1}{8}$ à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — Romals fins de fil de Hougly, de 16 $\frac{7}{8}$ ſur 1 $\frac{1}{8}$ aune 2e ſ. à 9 fl. la p. — 3e ſ. de 8 $\frac{1}{8}$ à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — de 15 ſur 1 aune 2e ſ. a 6 $\frac{1}{8}$ fl. la la p. — 3e ſ. de 5 $\frac{3}{4}$ à 5 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — bleu, rouge & blanc 2e & 3e ſ. à 8 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 3

de ſorte de 7 à 7 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — Commune d°. de 15 ſur 1 aune 1re & 2e ſ. de 5 $\frac{1}{4}$ à 5 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — 3e ſ. de 4 $\frac{3}{4}$ à 4 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — bleu, rouge & blanc 2e ſ. de 5 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — 2e & 3e ſ. de 4 $\frac{7}{8}$ à 5 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 3e ſ. de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — bleu & blanc 3e ſ. à 4 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Sigtermans de Hougly, de 17 $\frac{1}{2}$ ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 3e ſ. à 8 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — Seſterganti de Paliacatte, 8 à la p. de 1 $\frac{1}{4}$ aune nouveau montre à 14 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — ſorte de la Comp. à 14 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — ſorte nouveau de 1 $\frac{1}{8}$ aune à 10 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — de 1 aune à 7 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 16 à p. de 1 aune ſ. de la Comp. à 14 $\frac{1}{4}$ fl. la p.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 23 Nov. 1767.

SÇAVOIR:

SOIE TANY DE BENGALE.

1 ST. de 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 5 ß — 1 ST. de 7 ℔ 18 ß à 7 ℔ 19 — 1 ST. de 6 ℔ 8 ß à 6 ℔ 13 — 1 ST. de 7 ℔ 1 ß à 7 ℔ 2 — 2 ST. & 2 ST. de 12 ℔ à 13 ℔ 2 ß — 2 ST. & 2 ST. de 10 ℔ 12 ß à 11 ℔ 3 ß — 2 AST. à 7 ℔ 6 ß — 3 ST. de 14 ℔ 5 ß à 15 ℔ 14 — 3 ST. & 3 ST. de 13 ℔ 5 ß à 13 ℔ 10 — 3 ST de 12 ℔ 6 ß à 12 ℔ 10 — 3 AST & 3 AST de 13 ℔ 5 ß à 14 ℔ 5 — 3 AST de 13 ℔ 8 ß à 12 ℔ 16 — 4 ST. de 16 ℔ 1 ß à 17 ℔ 8 — 5 ST. de 17 à 19 ℔ — 10 ST. de 10 ℔ 11 ß à 11 ℔ 1 — 11 ST. de 15 ℔ à 15 ℔ 9 ß — 12 ST. de 15 ℔ à 16 ℔ 6 ß — 4 SC. de 8 ℔ 12 ß à 9 ℔ — 5 SC. de 16 ℔ 16 ß à 16 ℔ 8 ß.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 5 Décembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	709		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		marc.
Piaſtres	48	15	marc.

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Jeudi 3.*	*Ven. 4.*	*Sam. 5.*
Amſterdam.	55 . . .	. . 1 .	. . . .
Londres. .	31 9. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	176 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. 1 . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 $\frac{1}{4}$ 1 .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	au p. .	. . . .	. . . .

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 24 Nov. 1767.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances .	34 10
Dito, à vue	34 6
Hambourg, à deux uſances $\frac{1}{2}$.	34 7
	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date. . .	31 $\frac{3}{8}$
Dito, à 2 uſances.	31
Bordeaux à 2 uſ.	31
Cadix	39 $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Liſbonne.	66 $\frac{1}{2}$
Livourne.	49 $\frac{5}{8}$

OBSERVATIONS

Sur l'Horloge de M. Harriſon.

On eſt occupé depuis long-temps à chercher un véritable moyen pour trouver les longitudes en mer, (découverte qui ſeroit ſi avantageuſe à la navigation) & cependant malgré le grand nombre d'inſtrumens inventés pour parvenir à ce but, il ſembleroit qu'on en eſt encore éloigné, puiſqu'on prétend que l'horloge inventée par M. Harriſon, pour trouver les longitudes, ne peut avoir l'effet qu'il a annoncé. Parmi les differens critiques qui l'ont attaqué, il paroît que M. Maskelyne, Auteur d'un *Pamphlet* (a) publié dernièrement ſous les auſpices du Bureau de la longitude à Londres, eſt ſon plus grand adverſaire. M. Harriſon a cru devoir y répondre, & cette réponſe qui eſt

(a) *Ce mot Anglois ſignifie une feuille volante, un petit imprimé.*

imprimée, ſe vend à Londres chez Sandby. Nous n'en donnerons point l'analyſe, & nous nous contenterons d'en rapporter un paſſage, qui, en mettant le Lecteur au fait de la queſtion, lui fera connoître en même temps les principes de M. Harriſon.

La longitude, dit-il, d'un endroit quelconque, eſt ſa diſtance vers le Levant ou le Couchant d'un lieu donné, & nous devons chercher une méthode ſûre de trouver ſur mer de combien nous nous ſommes éloignés vers le Levant ou le Couchant de l'endroit d'où nous avons fait voile. L'application d'une horloge pour parvenir à cette découverte, eſt fondée ſur les principes ſuivans.

La ſurface de la terre eſt diviſée en 360 parties égales, marquées par des lignes imaginaires, tirées du ſeptentrion au midi, & qu'on appelle *dégrés de longitude*; or, la révolution diurne de la terre qui ſe fait autour de ſon axe du Couchant au Levant, eſt achevée dans l'eſpace de 24 heures. Il faut donc que durant cet eſpace de temps, chacune de ces lignes ou dégrés ſe trouve ſucceſſivement diamétralement oppoſée au ſoleil, ce qui fait le point de Midi ou le milieu exact de la journée ſous chacun de ces dégrés. Il s'enſuit de ces principes, que depuis le moment qu'un de ces degrés quelconque paſſe par le diſque du ſoleil, juſqu'à ce que le ſuivant y paſſe à ſon tour, il y a préciſément un intervalle de quatre minutes; car 24 heures diviſées par 360, en donneront 4 par fraction; enſorte qu'à chaque degré de longitude qu'on navige vers le Couchant, il ſera néceſſairement midi 4 minutes à notre horloge, & à chaque degré qu'on navigera vers le Levant, il ſera midi moins quatre minutes, *&c.* On peut donc s'aſſurer, en quelque lieu qu'on ſoit en mer, de l'heure qu'il eſt, & cela au moyen des obſervations connues & faciles à faire, pourvu que le ſoleil ſe montre ſeulement pendant quelques minutes. Il faut cependant que ce ſoit dans l'intervalle où le ſoleil a encore dix degrés à parcourir juſqu'à midi, & où il va juſqu'au dixiéme degré d'après midi. Donc, conclud M. Harriſon, d'après cette obſervation, l'horloge nous indique en pleine mer à quelle diſtance nous ſommes du lieu d'où nous ſommes partis, & conſéquemment la longitude exacte de la plage ſur laquelle nous navigeons. *&c.*

5° Ces raiſonnemens nous ont paru très-ſolides, cependant n'étant point Juges compétens en cette matiere, nous ne déciderons point entre M. Harriſon & ſon antagoniſte.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce.

Puiſque tout concourt, Meſſieurs, plus que jamais au bien public, je dois vous prévenir qu'un de ſes objets très-importans, ne demande plus qu'une ſollicitation fort légere, pour être conſommé à la ſatisfaction de tous ceux qui s'occupent des matieres économiques & du bien de l'État. Je veux parler de la ſuppreſſion des fêtes ſimples dans tout le Royaume, & particuliérement dans le dioceſe de Paris.

Vous avez ſouvent vu cet objet devenir le ſujet des entretiens particuliers, & pour lors vous avez entendu les uns dire que M. l'Archevêque de Paris refuſoit d'y conſentir, les autres que MM. les Fermiers Généraux annonçoient des repréſentations très-fortes ſur cette ſuppreſſion; je puis vous aſſurer, Meſſieurs, que M. l'Archevêque ne s'y refuſera point, & que MM. les Fermiers Généraux ne feront point de repréſentation, je tiens ce fait d'un homme en place qui ne craindroit point certainement d'être nommé, l'ayant annoncé dans un cercle, & ayant témoigné tout le deſir de voir ce projet réuſſir; il pourroit même ſe rappeller qu'on l'a excité à donner ſes ſoins pour le ſuccès de cette affaire. A quoi tient-il donc ce ſuccès? Certainement ce ne peut être le Miniſtere qui balance, puiſque la religion ne ſouffriroit point de cette ſuppreſſion, car la multiplication des fêtes n'augmente pas je crois la dévotion. Il y auroit d'ailleurs un ſcandale de moins, bien des Ouvriers ne ſe faiſant point ſcrupule de travailler les jours de fêtes; le bien de l'État eſt auſſi démontré dans cette ſuppreſſion, car plus il y aura de jours utiles pour le travail, plus il y aura de productions de toute eſpece & de richeſſes par conſéquent. Je ne m'étendrai point ſur tout le bien qui réſulteroit de cette ſuppreſſion, cela eſt connu de tout le monde, & vous l'avez aſſez fait connoître dans une de vos Gazettes, en annonçant la ſuppreſſion des fêtes dans le dioceſe de Rouen.

Qui peut donc retarder cette ſuppreſſion? Ce ne pourroit être que cette crainte naturelle à tous ceux qui gouvernent, de former de nouveaux établiſſemens, de faire des changemens quelconques. On tient aux anciens uſages, la réforme des abus eſt toujours difficile; à plus forte raiſon celle d'un objet fondé ſur notre ancien reſpect pour tout ce qui regarde la religion. Le bien vient toujours lentement.

Vous pouvez, Meſſieurs, exciter le zele des perſonnes faites pour être écoutées, vous pouvez animer aux premieres démarches, & le ſuccès couronnera bientôt vos efforts. Je voudrois que ma ſimple voix pût ſe joindre à la vôtre. Le bien public qui eſt ma paſſion la plus chere, me donneroit peut-être les talens que je n'ai pas; mais je me rends juſtice, & je reſte avec raiſon dans la claſſe de ceux qui ſe contentent de former des vœux pour tout ce qui peut tendre au bonheur de ce Royaume, & du Monarque bienfaiſant qui le gouverne. (*a*)

DE GENES, *le 15 Novembre 1767.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le cours de cette ſemaine, neuf Vaiſſeaux Marchands de différentes Nations, chargés de grains & autres marchandiſes; & le Chebec François le *Séduiſant*, arrivant de Cadix avec des piaſtres pour cette Place. Un de ces premiers Bâtimens a rapporté qu'il a été viſité à la hauteur de Palos, par quatre Chebecs & une barque d'Alger qui croiſoient ſur ces parages.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 28 Nov. 1767.*

Les Navires François le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, Armateurs MM. de *Seigne*, *Drouin & Dulac*; l'*Afriquain*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pignon Blanc*, Armateurs MM. *Portier*, & le *Vicomte de Choiſeul*, de 300 tonneaux, Capitaine & Armateur M. le *Pont du Fortin*, ſont en charge dans ce Port, les deux premiers pour Guinée, & le troiſiéme pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port le Navire Étranger la *Conception*, de 40 tonneaux, Capitaine *Blaiſe Arteaga*, pour Bilbao, Courtier pour ce Navire le ſieur *Gros*.

(a) *Nous avons l'honneur de connoître l'Anonyme, & nous ſommes très-ſûrs de ce qu'il avance dans ſa lettre.*

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 15 Novembre 1767,*

Qui modere les droits attribués aux Offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs des bois à brûler & charbons, créés dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume, par l'Edit du mois de Mars 1696, & réunis au domaine de Sa Majeſté par l'Arrêt du 18 Mai dernier; & qui regle la quotité de ceux qui ſeront perçus à l'avenir ſur leſdits bois à brûler & charbons.

LE Roi ayant jugé à propos de rentrer dans la poſſeſſion des offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs de bois à brûler & charbons, créés dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume, par Édit du mois de Mars 1696; Sa Majeſté auroit ordonné par l'Arrêt de ſon Conſeil du 18 Mai 1767, qu'à compter du premier Octobre ſuivant, les droits attribués auxdits offices, ſeroient perçus à ſon profit, ſur tous les bois à brûler & charbons qui ſeroient amenés, tant par eau que par terre, dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume. Et comme les droits deſdits offices ſont fixés par ledit Édit, à trois ſols pour livre du prix des bois & charbons, où le bois ſera vendu ſix liv. la corde & au-deſſous; à deux ſols ſix deniers pour livre, où il ſera vendu depuis ſix livres juſqu'à dix livres; & à deux ſols pour livre, où il ſera vendu dix livres & au-deſſus: Sa Majeſté auroit ordonné par autre Arrêt de ſon Conſeil du 29 Août 1767, que, conformément audit Édit, il ſeroit formé des tariſs par les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, ſur les prix actuels deſdits bois & charbons,

dans les villes & fauxbourgs où leſdits droits ont dû être établis en exécution dudit Édit ; & auroit permis, pour la facilité de la perception & le ſoulagement des redevables, auxdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, de régler la quotité deſdits droits par meſures de bois & de charbons, par charge & par ânée, & par voiture d'un, deux ou trois chevaux, eu égard à la quotité & aux différens prix des bois & charbons, & en gardant la proportion des droits établis par ledit Édit de 1696, à raiſon deſdits bois & charbons, dans les lieux où cette fixation leur paroîtroit plus convenable ; pour, leſdits tarifs, être envoyés par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, au ſieur Contrôleur général de ſes finances, & ſur ſon rapport, être arrêtés au Conſeil. Sa Majeſté s'étant fait repréſenter les tarifs formés en exécution dudit Arrêt, Elle a reconnu par l'examen qu'Elle en a fait, que le prix deſdits bois à brûler & charbons, étoit monté ſi haut depuis l'Édit de 1696, qu'en ſuivant la fixation portée par cet Édit, pour régler la quotité des droits à percevoir aujourd'hui, l'objet en deviendroit trop onéreux aux peuples. Et Sa Majeſté toujours empreſſée de procurer à ſes ſujets tous les ſoulagemens que l'état de ſes finances peut lui permettre, a jugé convenable de modérer ces droits. A quoi voulant pourvoir : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeill royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne, *&c.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 24 Nov. 1767.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le divid. pour les Action. à 5 p $\frac{0}{0}$	156
Annuités conſol. à 3 p $\frac{0}{0}$	90
Annuités réduites à 3 p $\frac{0}{0}$	88 $\frac{3}{4}$ $\frac{5}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{2}$
Ann. de 1756 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	95
Ann. de 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	94
Ann. conſol. de 1762 à 4 p $\frac{0}{0}$	101 $\frac{1}{2}$
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p $\frac{0}{0}$	87 $\frac{3}{8}$ $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$
Nouv. ann. du Sud à 3 p $\frac{0}{0}$	88
Ann. du S. de 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$	87
Le divid. pour les Actionnaires à 10 p $\frac{0}{0}$	269 $\frac{1}{2}$
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$	86 $\frac{3}{4}$
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57 ; 1761 & 62.	14 $\frac{1}{2}$; 27 $\frac{1}{8}$ *années.*

DÉCLARATION DU ROI, *donnée à Verſailles le 29 Nov. 1767.*

Concernant les rembourſemens à faire par la Caiſſe des Amortiſſemens.

ÉDIT DU ROI,

donné à Verſailles au mois de Novembre 1767.

Qui ordonne la converſion de différens effets au Porteur, en Contrats.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
De Courmont,	18^e.	toutes l.	10
Baroy,	27^e.	M.	11
Meulan,	44^e.	P.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
Ac. des Indes.	1275	1275	1272 $\frac{1}{2}$
Emp. de la Com.	392	392	392
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.		21	
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.			
Bill. de la Com.	405	405	404
Ac. des Fermes.	840	845	850
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	11	10 $\frac{1}{2}$	
3^e. Loterie.	9 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	8 7 $\frac{1}{2}$
Annuités.	381		370
Coup. d'An.	72	71	
Emp. de 50 mil.			35
Emp. de 30 mil.	37	37	37 36 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.			
Canada.	40	40 41 (1423	
4^e. L. Epoques.	21. 11^e. 26	20 $\frac{1}{2}$ 20. 19. 18 $\frac{1}{2}$ 18	18 17 16 11^e. 22
Nouette.	35 $\frac{1}{2}$ 36.	36 35 $\frac{1}{2}$	35
Ac. de la caiſſe.			1110
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p $\frac{0}{0}$			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 98.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 19 Juillet 1767, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; celui de la ſeconde, de 40 à 45 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, de 6 à 8 liv.

A Leogane, le 29 Juillet, le ſucre blanc de la premiere qualité, 50 liv.; celui de la ſeconde, 44 liv.; celui de la troiſiéme, 39 liv.; le commun, 35 liv.; le brut, 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 170 liv.

Au Port au Prince, le 30 Juillet 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv.; celui de la ſeconde, 45 liv.; celui de la troiſiéme, 40 liv.; le commun, de 34 à 36 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

A Saint Marc, le 31 Juillet, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols; le vieux, 16 ſols; le coton, 175 liv.

Au Cap, le 2 Août, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 56 à 60 liv.; celui de la ſeconde, de 50 à 56 liv.; celui de la troiſiéme, de 44 à 48 liv.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 20 à 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 17 ſ. 6 d. à 18 ſols; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 170 à 190 livres; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le 19 Juillet, le vin vieux, de 200 à 250 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 70 liv.; le bœuf ſalé, de 80 à 90 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 l. *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, 150 liv. *le cent.*

A Leogane le même jour 29, le vin vieux, 170 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 75 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Au Port au Prince, ledit jour 30 Juillet, le vin vieux, de 170 à 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, 70 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A Saint Marc, led. jour 31, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 90 à 100 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 28 à 30 ſols *la livre*; l'huile, de 33 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

Au Cap, le 2 Août, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 20 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 60 à 65 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le coton, 36 den.

A Leogane, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 40 à 45 den.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 30 à 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 18 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 20 den.; le coton, de 36 à 36 deniers.

DU HAVRE, *le 26 Novembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 21 au 25 Novembre il eſt entré dans ce Port 11 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffrai*; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Joſeph Rodes*; l'*Intelligent*, Capitaine *Leſot*, venant tous trois de Rouen, & de relâche au Havre, le prémier pour Cadix (*), le ſecond pour Bayonne, & le troiſiéme pour Lisbonne ; l'*Indulgent*, Capitaine *Tabarie*, venant de Rouen, en charge au Havre pour le Cap & pour partir dans les premiers jours de Décembre ; le *Saint Thomas* ; le *Saint Pierre* ; la *Bonne Aventure*, venant tous trois de Dieppe chargés de marchandiſes pour les Iſles Françoiſes ; l'*Aimable Anne*, Capitaine *Goſſiame*, venant de Boulogne ſur leſt, de relâche pour la Rochelle ; les *Deux Freres*, Capitaine *Yves le Bars*, venant de Nantes avec brai ſec ; le *Saint Firmin*, Capitaine *Miranbeaux*, venant de Saint Ander chargé de laine ; des Etrangers, la *Primeroſe*, Capitaine *Barker* ; le *Ravenſnorth*, Capitaine *Baker* ; la *Henriette*, Capitaine *Breneer*, tous trois Anglois venant les deux premiers de Newcaſtle avec du charbon de terre, & l'autre de Southampton ſur leſt ; le *Taanman*, Capitaine *Dirkſlot*, Hollandois, venant d'Oneille, Port Maurice & Malaga, chargé d'huile d'olive, raiſins, citrons & vin de liqueur ; la *Bonanza*, Capitaine *Yribar*, Eſpagnol, venant de Rouen de relâche au Havre allant à Saint Sebaſtien & à Bayonne.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 35 Navires François & Etrangers ; des premiers, 1 alloit à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Morlaix, 2 à Nantes, 1 à Vannes, 2 à S. Malo, 2 à Grandville tous 10 ſur leſt ; les autres alloient à Lisbonne avec diverſes marchandiſes, 1 à Marſeille avec du ſeigle, 1 à Breſt avec du bois de conſtruction; outre ces Navires il y en avoit 14 pour les Colonies ; ſçavoir, la *Saint Jean de Pulchery*, Capitaine *Hervieux*, allant à Cherbourg & delà à la Martinique ; la *Concorde* (**), Capit. *Tibon* ; la *Pauline*, Cap. *Rabier* ; le *Marquis de Puyſegur*, Capitaine *Le-Ceſne*, allant tous trois au Cap ; la *Douce Marie*, Cap. *Deſvarieux*, allant aux Cayes S. Louis; le *Prince Thom*, Cap. *Auvray*, allant à la Côte d'or & en Guinée ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Vaſſeur* ; la *Gracieuſe*, Capitaine *Teſſier*; la *Marguerite*, Capitaine *Beauvais*, allant tous trois à la Martinique ; la *Bienfaiſance*, Capit. *Sochon* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Savari*, allant tous deux à la Martinique & à la Guadeloupe ; l'*Aimable Eliſabeth*, Capitaine *Guillemette* ; le *Felix*, Capitaine *le Sage*, allant à la Guadeloupe ; la *Comteſſe de Mailly*, Capitaine *Famin de Courſeul*, allant aux Grandes Indes paſſant par l'Orient ; des Etrangers, 2 Hollandois alloient, l'un à Breſt avec bois de conſtruction pour le Roi, l'autre à Amſterdam avec ſucre, café & cacao ; 2 Anglois alloient ſur leſt, l'un à Corck & l'autre en Angleterre ; 1 de Brême alloit dans ce même endroit avec ſucre & café ; 3 Eſpagnols alloient, l'un à Bilbao, & les deux autres à Saint Sebaſtien & à Bayonne, chargés de diverſes marchandiſes & de lin crud.

(*) *Parti le 22.*

(**) *Ce Navire étoit déjà parti le 23 Octobre, il a relâché le premier Novembre, & il eſt reparti du Havre le 21.*

DE LA ROCHELLE, *le 25 Novembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires la *Guirlande*, Capitaine *Ménaget* ; & les *Deux Freres*, Capitaine *Picolet*, venant tous deux Saint Domingue chargés de 8 boucauts 3 bariques 11 quarts 3 ancres d'indigo, 360 bariques 3 quarts de ſucre brut, 55 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 2 boucauts 52 bariques 73 quarts 2 ancres & demi de café, 192 balles 11 demi-balles de coton, 400 liv. de canefice, 38400 liv. de bois de campêche & 36 dents de morphil.

Prix de quelques Denrées.

Froment, 190 liv. ; orge, de 95 à 97 liv.

Eau-de-vie de la Rochelle, 162 liv. ; dito d'Oleron & de Ré, de 160 à 172 liv. ; dito de Cognac, 175 liv.

Sucre brut, de 26 à 31 liv. ; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 43 à 45 liv. ; ſyrop, 12 liv. ; indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 5 liv. 6 ſols ; café de Saint Domingue, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols ; coton de Saint Domingue, de 155 à 160 livres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel 1767.